

OLMETA di CAPICORSU



JANVIER 2024

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

2023 aura été une année où de grandes réalisations, dont certaines attendues depuis longtemps, ont vu le jour et sont en voie d'achèvement.

Nous continuons et nous continuerons à œuvrer pour le bien-être de chacun, et en attendant je vous souhaite avec l'ensemble de l'équipe municipale une bonne et heureuse année

2024

*Simu sempre è piu chè mai à u travagliu.
U benestà di tutt'ognunu hè a nostra primura.*



Jean-Yves est décédé à Olmeta le 14.01.2023.

Historien du droit, administrateur, enseignant, engagé, pionnier et, pour nous, époux de Florence Jean, maître de conférence, conseillère municipale.

Après une thèse soutenue en 1972 sur *Les élections en France à l'époque napoléonienne*, le Professeur Coppolani fut un enseignant-chercheur prolifique qui apporta une contribution significative au développement de sa discipline.

Tout au long de sa carrière il n'a eu de cesse de s'impliquer au sein de l'Université et a exercé divers mandats et fonctions. Il s'est engagé au service de l'institution universitaire et de causes qui lui étaient chères notamment au sein de la CORSAVEM et de sociétés de recherches en histoire.

Pilier de notre Université, Jean-Yves a marqué des générations de collègues et d'étudiants. Il avait à cœur de transmettre son savoir, toujours avec bienveillance. Il partageait aussi avec malice ses anecdotes sur la grande et la petite histoire !

Dès sa création en 1981, Jean-Yves Coppolani rejoint l'Université de Corse. Il fit partie de ces personnels volontaires et déterminés à relever le défi, à faire honneur à ce que l'on a pu qualifier d'esprit pionnier. Fondateur de la Faculté de Droit de l'Université, il



contribua à son essor, notamment avec la création de diplômes comme le DESS notarial, le DESS Collectivités territoriales et développement local insulaire, la licence professionnelle Généalogiste successoral, du parcours Sciences-Po conjointement avec la licence en droit et du cours d'histoire du droit de la Corse.

© Florence COPPOLANI

10 novembre 2023

Dévoilement de la plaque du bâtiment Jean-Yves Coppolani



SANTÉ

Doté de deux bureaux, d'une salle d'attente et d'un espace d'accueil aménagés, mis à disposition par la municipalité, le Pôle de Santé situé sur le site de la maison des vins à Patrimonio a été inauguré le 04.02.2023

Tél : 04 95 47 40 37 –

[https://www.maiia.com/pole-de-sante-\(ps\)/20253-patrimonio](https://www.maiia.com/pole-de-sante-(ps)/20253-patrimonio)

Le Pôle de Santé compte plusieurs professionnels médicaux et paramédicaux :
médecin généraliste psychologue
ergothérapeute, kinésithérapeute,
hypnothérapeute, ostéopathe,
diététicienne



Inauguration le 21.04.2023



La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) située à **Oletta** dans un ancien presbytère du XIXe siècle complètement rénové, (travaux financés par la mairie, la collectivité de Corse et l'État) est un bâtiment sur trois niveaux pour une vingtaine de professionnels de santé avec à sa tête Anthony Graziani, jeune et dynamique médecin généraliste de 37 ans.

La MSP ne cible pas la petite urgence, comme peut le faire la maison de santé d'Agliani à Bastia, mais les pathologies plus lourdes et les disciplines proposées aux patients sont diverses et variées, cardiologie, dermatologie, psychiatrie, et toutes les spécialités représentées au minimum une fois par semaine. A cela s'associe un plateau technique échographique (sage-femme et cardiologie), polygraphique pour les troubles du sommeil et spirométrie pour les troubles ventilatoires.





PONT DE NEGRO



Bien qu'ayant pris du retard notamment pour des causes administratives, le chantier a bien avancé. Sauf intempéries importantes, nous pourrions inaugurer le pont avant l'été.

L'entreprise Service Construction Corse, sous-traitant de S3C – Cap Corse Construction - de Fabien Pieralli de Morsiglia, attributaire du marché, a réalisé un bel ouvrage.

Opération réalisée avec le soutien financier de :



INVENTAIRE PISCICOLE

La Fédération Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a été missionnée par la mairie d'Olmèta di Capocorso, afin de procéder à un inventaire piscicole au niveau du pont du Negru (marina de Negru).

L'objectif de cette étude est de répondre à une demande de la DDTM dans le cadre de la reconstruction du pont du Negru (les travaux en rivière sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (art. L.214.1 à L.214.3 du Code de l'Environnement))

Deux espèces ont été contactées sur la zone d'échantillonnage d'environ 60 m linéaire : en majorité l'anguille, 262, (*Anguilla anguilla*) et 6 truites de rivière (*Salmo trutta fario*)



En plus de l'entretien mensuel du cimetière, Christophe a nettoyé et rénové le tombeau de Vivienne.





François-Xavier Bustillo, Cardinal – Evêque de Corse

Le 30 septembre 2023, Monseigneur Bustillo est devenu son éminence le cardinal Bustillo, l'un des 21 nouveaux membres du Saint-Siège.

C'est la première fois qu'un évêque de Corse titulaire est créé cardinal par le pape. François-Xavier Bustillo était accompagné de 800 Corses, qui avaient fait le déplacement depuis l'île, pour saluer sa création en tant que cardinal, sur la place Saint-Pierre de Rome.

Homme de terrain, simple et sympathique, il a choisi d'être au plus près des gens, d'où l'engouement qu'il suscite.

Le 07 août 2021, il était présent à Olmeta, pour célébrer les 800 ans de la Chapelle de Saint-Erasme. Il y a laissé un excellent souvenir.



Le 16 septembre 2023, le Père Benoît Sawadogo a célébré une messe à la Chapelle de Notre Dame des Sept Douleurs, au Hameau de Poggio.

Cette cérémonie a été suivie d'un goûter convivial qui a rassemblé tous les participants devant la chapelle.



ÉCLAIRAGE DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT-CÉSAIRE ET DU MONUMENT AUX MORTS

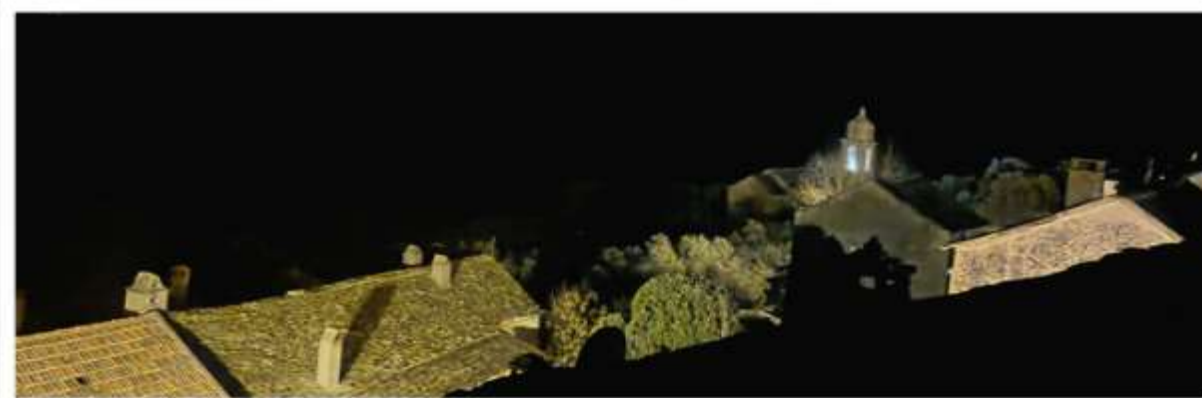


L'entreprise de Jean-Christophe DI MENZA, DIMELEC, a remplacé l'éclairage de la façade de l'église et du monument aux morts par des projecteurs led.

Etant sur le toit il en a profité pour remettre en place la croix réparée par Christophe, repeindre les dates sur la statue et la plaque sur le fronton.



Montant de l'opération : 6 060 €
financée à 80 % par la Collectivité de Corse



3 lampadaires LED ont été remplacés à la Marine de Negro.

Le Syndicat d'Electrification a attribué les marchés.

L'installation des LED au village devrait donc être effective en début d'année, totalement prise en charge par le SIEEP et les subventions de l'AUE.



B.A.L. : BASE D'ADRESSE LOCALE ET NUMÉROTAGE DES MAISONS



L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune reste une de nos priorités. À cet effet, nous avons engagé une action de dénomination des hameaux et de numérotation des locaux. (délibération n° 2021.028 du 24.09.2021 et n° 2022.003 du 26.03.2022)

L'action municipale contribue ainsi à améliorer :

- votre sécurité → services d'urgence – Police – Gendarmerie ...
- l'efficacité des services → fibre – Livraisons
- Réseaux grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

Lien internet BAL 1.2 Olmeta-di-Capocorso 2B187 : <https://adresse.data.gouv.fr/>
Sur ce site vous pourrez retrouver le numéro qui a été attribué à votre parcelle.

Le site officiel www.service-public.fr permet aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page « [Changement d'adresse en ligne](#) »

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, et les plaques sont normées par le maire dans un arrêté par soucis de cohérence. Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.



COUVERTURE TÉLÉPHONIE MOBILE DE LA MARINE DE NEGRO

En janvier 2018, le Gouvernement et l'ARCEP annonçaient offrir le renouvellement des licences d'exploitation des fréquences radios aux opérateurs de téléphonie mobile dans le cadre de l'accord Newdeal. En contrepartie, ces derniers s'engageaient à couvrir les territoires en déficit.

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée du Newdeal Mobile, l'équipe projet corse copilotée par la Préfecture de Corse et la Collectivité de Corse a ciblé une zone de carence de téléphonie mobile située au niveau de la marine de Negro. L'équipe projet Corse a la possibilité de demander l'inscription de ce site en arrêté ministériel afin d'imposer aux quatre opérateurs de téléphonie mobile la couverture de la zone d'ici deux ans.

Le déploiement serait réalisé par un seul opérateur qui assurerait la couverture pour l'ensemble des opérateurs via une seule nappe antennaire. L'aval à ce projet en tant qu'élu étant indispensable pour sa mise en œuvre, la position de la commune a été, bien évidemment, très favorable.

Une fois l'obligation de couverture inscrite en arrêté ministériel, l'opérateur a deux ans pour déployer le site, délai après lequel il s'expose à des sanctions financières. La durée d'un déploiement varie en fonction de plusieurs facteurs (difficultés à trouver un terrain, adduction électrique, collecte...)

Vous serez informés de l'inscription en arrêté du site le cas échéant.

A FIBRA PER TUTTI !

«La fibre pour tous !»

Comme prévu par le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse "Smart Isula" de la Collectivité de Corse, tous les foyers de l'île seront éligibles à la fibre optique d'ici fin 2024. Olmeta y compris.

Corsica Fibra, la société créée pour assurer la construction et l'exploitation du réseau de fibre optique sur l'île a pour objectif de déployer et commercialiser le très haut débit sur l'ensemble du territoire corse, du cœur des villes jusqu'aux hameaux ruraux les plus reculés.

Depuis le début du chantier, plus de 130 000 prises sont déjà commercialisables.

Une fois ces installations en place et après avoir attendu le délai réglementaire de trois mois fixé par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), les logements sont éligibles mais cela ne veut pas dire qu'ils bénéficient du service. Pour avoir accès à la fibre optique, les propriétaires doivent en faire la demande à leur opérateur internet qui viendra réaliser le dernier branchement, de l'extérieur vers l'intérieur de la maison.

Le plan d'adressage et le numérotage des maisons, récemment mis en place, sont indispensables pour la localisation des domiciles et l'installation de la fibre.

TRAVAUX RÉALISÉS



RÉFECTION TOTALE DE L'APPARTEMENT E 480 (au dessus de la mairie)

Electricité (Jean-Claude Casanova), plomberie (Frédéric Vinciguerra) isolation, carrelages, peintures, (Jean Boncompagni) pose d'éléments de cuisine, insert (Comptoir Habitat) et sanitaires pour un montant total de 60 000 € financé à 80 % par le service Aides Logement Habitat de la Collectivité de Corse.



RÉNOVATION DE LA COUR DE LA SALLE DES FÊTES



Montant de l'opération : 24 878 € HT : 80% Collectivité de Corse – (Dotation quinquennale) et 20 % commune.

Le carrelage fortement dégradé suite aux travaux d'étanchéité a été remplacé et les poteaux en bois qui soutiennent la toiture du préau ont été échangés par des piliers en béton.





SARL Bureau d'Etudes Insulaire - BEI
 Casatorra - 20620 BIGUGLIA
 Téléphone : 04 95 30 78 99
 Courriel : contact@beicorse.com



SARL BELAROUCHI TERRASSEMENT
 Rue Sainte Catherine
 BP 14 – 20217 SAINT-FLORENT
 Téléphone : 06.77.64.20.65
 Courriel : belarouchiterrassement@gmail.com



SAS Terrassements Corses « TERRACO »
 Sise à la ZA de Folelli
 BP 54 – 20213 FOLELLI
 Téléphone : 04.95.58.92.10
 Courriel : contact@terraco20.fr



BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
 RN 194 ZA Baléone centre
 20167 SARROLA CARCOPINO
 Téléphone : 04 93 48 70 70
 Courriel : marielle.vezilier@bureauveritas.com



**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée
 Corse**
 1 294 300,00 € (59,10%)



Collectivité de Corse
 377 000,00 € (17,22%)
**Comité de Massif de la Collectivité de
 Corse**
 20 700,00 € (0,95%)



État
 272 161,22 € (12,43%)



Commune d'Olméti-di-Capocorso
 225 710,84 € (10,30%)

RÉFECTION RÉSEAU AEP



Le chantier de réfection du réseau d'eau se poursuit normalement, sans avoir pris de retard.

Celle, Grillasca, Cariacciu et Piazza sont achevés. Poggio est en cours, sur By-Pass.



Les résultats sont spectaculaires : d'environ 100 m³/jour en sortie de réservoir en 2022, nous sommes passé actuellement à 15 m³ en moyenne. En début d'année, la tranchée pour amener la canalisation jusqu'au réservoir de Negro sur la D433, doit être réalisée en travaux de nuit pour limiter au maximum la gêne des usagers. Une demande de subvention pour la rénovation du réseau AEP de la Marine est en cours. Dès réception des arrêtés d'attribution, les appels d'offre seront



lancés afin de pouvoir poursuivre l'opération de réhabilitation totale du réseau.

USINE DE CANARI



Pour la première fois depuis l'arrêt de l'exploitation, l'État a pris la décision de détruire les bâtiments

L'ADEME (l'Agence de la transition écologique) est chargée de conduire les travaux de destruction de cette ancienne mine d'amiante, demeurée une

immense friche industrielle. Le chantier devrait débuter en 2025, après une longue phase préparatoire.

- . 1926 - découverte du gisement
- . 1938 - des études sont lancées pour créer une usine qui produira 6000 tonnes par an après la guerre
- . 1940 - Création de la S.M.A. (Société Minière de l'Amiante), filiale de la société ETERNIT
- . 1951 - Construction de la nouvelle usine
- . 1954 - la production atteint 11556 tonnes puis 25550 tonnes en 1961.
- . 12 juin 1965 à 10 heures, la sirène retentissait annonçant l'arrêt de l'exploitation de la carrière d'amiante de CANARI. Fin de l'aventure industrielle, pas de l'amiante. 300 personnes travaillaient en permanence dans des conditions extrêmes pour que vivent leurs familles et que tourne l'usine 24 heures sur 24.



APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27/05/2023, le Conseil municipal d'Olneta-di-Capocorso a décidé d'approuver le **Plan local d'urbanisme (PLU)**. Ladite délibération demeure consultable en Mairie : *Samedi de 09h à 12h*

et sur le site de la commune : olmetadicapocorso.corsica

Le dossier du PLU approuvé par le conseil municipal va être publié sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'urbanisme - GPU)

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Il est en outre tenu à disposition du public et restera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Mairie – olmeta.capocorso@wanadoo.fr	04 95 37 84 04 – 06 22 33 19 01
www.olmetadicapocorso.corsica	
Gendarmerie	17 ou 04 95 37 00 17
Pompiers	18 ou 112
Médecin de garde	116 117



TRAVAUX

Pour faciliter l'accès, des rampes ont été installées à la mairie ainsi qu'au cimetière après la réfection des marches de l'entrée.



IMPÔTS : NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE

Du 1er janvier au 10 août 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, ont dû déclarer l'occupation de leur(s) logement(s) sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Une fois cette déclaration effectuée, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Cela permet à l'administration fiscale de déterminer les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou bien de la taxe sur les logements vacants.

Attention : il s'agit bien d'une obligation déclarative, qui s'accompagne donc d'un dispositif de sanction (article 1770 terdecies du CGI). Une amende d'un montant forfaitaire de 150€ par local pourra ainsi être appliquée en cas d'erreur, omission ou insuffisance déclarative.

Bouger en Corse

Téléchargez l'application

Agenda, hébergement,
événement, loisirs, restaurants,
activités, producteurs

CORSE-APPLICATION.COM

Comme d'habitude, Marie-Cécile n'hésite pas à marcher et affronter le mauvais temps pour nous apporter colis et courrier lorsque la route est fermée.

Un grand merci !



PROJETS



PARKING DE PIAZZE

Le Bureau d'Etudes OTCE INFRA, mandaté par la Mairie via le CEREMA, a rendu son rapport et ses préconisations relatives aux défauts affectant la structure des ouvrages pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la pérennité des dits ouvrages. Nous avons été dans l'obligation de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement sur le parking de Piazza.

La réalisation d'un mur de soutènement, y compris géomètre pour régulariser la situation, s'élève à : 116 200 € TTC

MISE EN VALEUR DE « A COSTA » JUSQU'AU RÉSERVOIR DU VILLAGE

« A Costa » empruntée par de nombreux riverains et visiteurs, présente un état très dégradé. Les pierres constituant l'ancien pavage sont instables et les piétons empruntant ce passage ne sont pas en sécurité. Les travaux de réfection des réseaux AEP, eaux usées et arrosage requièrent la réhabilitation du pavage type ricciata en partie basse.



Une harmonisation du revêtement de sol est à envisager pour la suite de la Costa, sur la partie haute. Le revêtement projeté est en dallage Opus Incertum en remplacement du béton de ciment pour permettre une harmonisation avec le lavoir.

Certaines ruelles seront revêtues de lauzes avec aménage des eaux pluviales vers A Costa

Coût prévisionnel : 911 300 € TTC

AMÉNAGEMENT DES RUELLES DE PIAZZE

Les ruelles du hameau de Piazza sont en parties revêtues d'un dallage Opus Incertum et d'autres sont en béton de ciment en mauvais état.

Les escaliers en « pas d'âne » présents dans ces venelles ne possèdent pas de main courante facilitant le cheminement des piétons.

Montant de l'opération : 363 700 €



RÉFECTION RÉSEAU AEP MARINE DE NEGRO



Emmanuel Macron a présenté, fin mars, son plan eau : en Corse, 9 communes vont recevoir des aides pour réparer leur réseau.

Suite à cette annonce, nous avons aussitôt présenté la 2^{ème} tranche des travaux relative au réseau de la Marine de Negro pour un montant de 919 300,00 € TTC

Ce nouveau projet comprend également la protection de la canalisation d'adduction des captages à plusieurs endroits, en particulier lors de la traversée d'un cours d'eau, et le déplacement du point d'injection du traitement du réservoir de Negro



GROTTA SCRITTA

Avec l'aide financière du Service du Patrimoine de la Collectivité de Corse, la réalisation d'une campagne visant à traiter localement les lichens et à retirer les projections de cire par un conservateur - restaurateur spécialisé, Solène Chatain, sur les peintures pariétales de la Grotta Scritta inscrite au titre des Monuments Historiques, va débuter au printemps.

Le devis s'élève à 4 355,00 € HT avec 80 % de subvention soit 3 484,00 €.

RÉFECTION DU PETIT ESCALIER CÔTÉ PORTILLON A L'ENTRÉE DE L'ÉGLISE

Les escaliers nécessitent une rénovation.

Les marches seront refaites comme au cimetière de façon à faciliter le passage et revêtues de lauzes pour s'harmoniser avec les abords de l'église.



INCIVISME



DÉPÔT SAUVAGE SUR LA D433

Le vendredi 15 septembre 2023 des déchets ont été abandonnés le long de la D433.

Plainte au nom de la commune a aussitôt été déposée pour ces dépôts sauvages.

Concernant les détritres, il s'agissait principalement de pièces de jet-ski, de quad et des emballages s'y rapportant, du plastique, du grillage, des fauteuils, etc.

L'auteur de l'infraction a été entendu par les gendarmes et, outre l'amende qui sera requise par le tribunal, il s'est engagé à nettoyer les lieux. Ce qui a été fait.

STATION D'ÉPURATION

Une nouvelle fois, le 21 juillet, le dégrilleur de la station d'épuration a été bloqué par des matériaux inappropriés.

Les feuilles, lingettes, et détritres divers, n'ont pas à être jetés dans le réseau d'assainissement.

Toute manipulation sur les réseaux, eau potable ou eaux usées, par une entreprise non agréée, est strictement interdite.



INTERVENTION SUR LE RÉSEAU AEP



Fin septembre, une purge installée sur la canalisation neuve, a été partiellement déboulonnée au Hameau de Celle, occasionnant une perte d'eau potable importante.

Heureusement, les nouvelles installations permettent de détecter les anomalies rapidement.

L'entreprise TERRACO, attributaire du marché, a pu attester d'une intrusion malveillante sur le réseau et a remis la pièce en état.

La gendarmerie de Saint-Florent a été saisie.



Cette année le colis des séniors était composé exclusivement de produits Cap Corsin.

Marguerite Lippi, outre la boutique **Terre du Cap Corse**, 36 Boulevard Paoli à Bastia, propose des excursions dans les vignes du Clos Paoli à Morsiglia avec un circuit combinant dégustation, visite de la cave et apéritif au coucher de soleil.

Infos, tarifs et réservation : **06 25 25 58 25**

Vanina, Emma et Mathias n'ont pas laissé tomber l'exploitation créée par **David Boncompagni** en 2010.



Après plusieurs saisons difficiles à cause du cynips, la production de châtaignes est relancée.

3 tonnes ont été récoltées cette année soit près de 800 kg de farine AOP.

Contact : **06 81 96 36 35**



Guillaume Multari s'est installé sur la commune avec son élevage de cochons de race corse, Porcu Nustrale,

Eleveur – producteur de charcuterie traditionnelle **Saucisse, coppa, lonzo, figatellu, prisuttu, etc.**

Contact : **06 10 45 69 13**





Cette brigade numérique permet **un accueil immédiat, discret et privilégié** avec un gendarme.

Grâce au site internet de la gendarmerie, il est possible de dialoguer avec un militaire pour obtenir de l'aide ou des réponses sans forcément se déplacer dans une gendarmerie.



PISCINES NON DÉCLARÉES EN CORSE

Le repérage des piscines a été instauré en Corse comme partout ailleurs avec le recours à l'intelligence artificielle dans le cadre du projet Foncier innovant, propre à la DGFIP (direction générale des finances publiques).

Plus de 3 000 ont déjà été débusquées dans l'île grâce à un logiciel redoutable.

Toute piscine achevée doit être déclarée dans les 90 jours dès qu'elle mesure plus de 10 mètres carrés et ne peut pas être déplacée sans être démolie, qu'elle soit enterrée ou hors sol.

L'intelligence artificielle a ainsi débarqué dans l'île au service de la détection des bassins dissimulés ou qui ne sont pas dûment imposés. Vérandas, dépendances, abris de jardin non déclarés sont à leur tour dans le collimateur de Bercy.

AGHJA DI ZAGLIA



En février, Vincent a nettoyé, bénévolement, l'Aghja di Zaglia

Il n'est pas chasseur, et n'a pas de lien direct avec la commune.

Il a découvert par hasard ce bel endroit et, par respect pour les anciens qui y ont travaillé, a décidé de donner de son temps.

Merci Vincent !



L'ASSOCIATION INSEME PE U NOSTRU PAESE

a accueilli le Père Noël et les enfants présents au village pour un sympathique goûter avant d'assister au grand feu de Noël qui a réuni petits et grands.

Christine et Philippe ont aussi organisé le réveillon du Nouvel An à la salle des fêtes, toujours pour le compte de l'association.

Les associations **I Pirati in Ogliastru** et **Corsica Luce** proposent d'organiser une séance de cinéma dans la salle communale au 1^{er} trimestre 2024, comme à Ogliastru ou Barrettali.

Le titre du film et la date vous seront communiqués prochainement.

Entrée gratuite et goûter offert.

CORSICA
LUCE —
LOCU D'ARTE



La CCCC envisage d'arrêter le ramassage mensuel des monstres pour le remplacer par une **collecte ciblée**

1 - Évaluation des volumes d'encombrants à débarrasser et vérification de la liste des déchets autorisés.

2 - Prise de rendez-vous par téléphone, par e-mail ou en remplissant un formulaire en ligne.

3 - Sélection d'un créneau avec l'agent de collecte

4 - Confirmation du rendez-vous par mail. Il vous suffira de déposer vos déchets la veille du jour de collecte, conformément aux instructions fournies

NOUVEAU

SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SUR RENDEZ-VOUS

LURI - OLMETA DU CAP - NONZA - OGLIASTRU - BARRETTALI -
OLCANI - MORSIGLIA - CAGNANO - PINO

04.95.31.02.32

encombrantscccapcorse@gmail.com

PRISE DE RENDEZ-VOUS VIA LE FORMULAIRE EN SCANNANT LE QR CODE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CORSE

Toutes les informations essentielles sur le fonctionnement du service, les types d'objets acceptés, et les modalités de prise de rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants sont consultables en ligne via le lien suivant : <https://www.calameo.com/read/0075592498cf66716f3a5>

RECYCLAGE DES SAPINS DE NOËL



A partir de 2024, la CCCC met en place une collecte de sapins naturels, sans neige artificielle, ni décoration, ni sac.

Les sapins seront broyés et transformés en paillis, qui pourra être utilisé pour enrichir les espaces verts. *Les sapins artificiels en plastique, considérés comme encombrants, doivent être déposés en déchetterie.*

Renseignement au service technique 04.95.31.02.32 ou contact@cc-capcorse.corsica




Le CAUE de Corse met en place des permanences d'architectes consultants, tous les mois, sur notre territoire intercommunal.

Les premières permanences se sont tenues en mairie à Rogliano le 27 novembre et à Canari le 18 décembre 2023.

La prochaine à Brando : le lundi 15 janvier 2024 de 10h à 17h

Pour la période de février à avril, d'autres lieux et dates seront fixés ultérieurement. L'architecte consultant peut recevoir et conseiller tous les candidats à la construction : particuliers, collectivités et personnes morales, pour une meilleure prise en compte de l'architecture et de l'environnement.

L'information sera relayée sur notre territoire, afin que cette mission de service public de proximité, apportée gratuitement par le CAUE, remplisse sa fonction.

 **Consigliu d'architettura, d'urbanisimu è di l'ambiente di Corsica**
Immeuble l'Expo – 9 Avenue de la Libération – 20600 Bastia
04 95 31 80 90 - cauedecorse@orange.fr



La Communauté de Communes du Cap Corse a mis en place son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur tout son territoire.

Les propriétaires occupants ou bailleurs, sous conditions de ressources, peuvent bénéficier d'une aide administrative, technique et financière pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement : **> Rénovation énergétique > Adaptation à la perte d'autonomie > Rénovation lourde**

Cet accompagnement gratuit et personnalisé est assuré par une équipe d'experts qualifiés, missionnée par la Communauté de communes du Cap Corse.

Tous les mois, cette équipe organise des permanences d'information à :

1^{er} MERCREDI DU MOIS de 14H00-17H00 **CANARI** CASA CUMUNA
3^{ème} MERCREDI DU MOIS de 14H00-17H00 **NONZA** SALLE DE LA CONFRÉRIE

CONTACT : 06.60.12.62.07 opah-capcorse@urbanis.fr

ÉTAT CIVIL 2023

NAISSANCES



Au village :

Andria PIAZZA, le 23 mars 2023, fils de Jacques PIAZZA et Emilie HURTAUD, petit frère de Marina

Hors village :



Mimosa BRIL, le 01 avril 2023, fille de Clara LEVIEUGE et Baptiste BRIL, petite-fille de Jany et Pierre BRIL, arrière-petite-fille de Mado et Yves ROBERT, petite sœur de Ettore

Gh Julia TOURNÉ-PORTETENY - BRUNET, le 23 octobre 2023 à Pau, fille de Cédric et Mandie, arrière-petite-fille de Jeannot et Mireille BONCOMPAGNI

Liviu MEI le 01 décembre 2023 à Bastia, fils de Christopher et Sophie MEI, petit-fils de Pierre-Jean CANOSI, arrière-petit-fils de Cathy et Jacky CANOSI

MARIAGES



Au village :

Claude VECCHIOLI et Georges CUELLO, le 06 mai 2023

Hors village :

Serena BRIGNOLI et Philippe PIETRI, le 17 juin 2023 à Santa Maria di Lota

RAPPEL : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au 04.95.37.84.04 ou olmeta.capocorso@wanadoo.fr

DÉCÈS



Hors village :

Annie NICOLAI née THEODORE le 18 août 2023 , à MARMANDE (47) – Ses cendres ont été déposées le 27.10.2023 dans le caveau familial

Au village :

Jean-Yves COPPOLANI, le 14 janvier 2023, époux de Florence JEAN. Obsèques célébrées le 18.01.2023 à Calenzana.

Pierrette Andrée VECCHIOLI née MASINI le 22 novembre 2023, à Bastia – Inhumation le 25.11 dans le caveau familial

José SERVANT le 04 décembre 2023 à Bastia, compagnon de Marguerite PIAZZA – l'urne funéraire a été déposée au columbarium communal le 07.12.2023

Adrienne ANDREANI née MASINI le 10 décembre 2023 à Bastia – Inhumée le 12.12.2023 dans le caveau familial

Marie-Françoise
PIAZZA a fêté
ses 101 ans
le 04 mai 2023



Annie est allée retrouver René
qui nous a quitté le 26.09.2021



RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024 est de **131** habitants.
Notre commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2019.
Le prochain recensement de la population sera effectué en début d'année 2025.



TEMPI

FÀ

